



# REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie - 46500 Miers

Tél : 05.65.33.61.50 / courriel : [mairiemiers@wanadoo.fr](mailto:mairiemiers@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 juillet 2023

Le vingt juillet deux mille vingt-trois, le conseil municipal de Miers, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Caroline Mey.

**Membres présents(es)** : Jeanne Aubert, Michaël Bouchet, Jean-Bernard Boudet, Marie-Pierre Cassabois, Olivier Genries, Caroline Mey.

**Membres excusés(es)** : Séverine Lafargue, Benoit Laville, Mélanie Verbiguié

**Procuration** : Benoit Laville à Caroline Mey

**Date de convocation** : 13 juillet 2023

**Secrétaire de séance** : Michaël Bouchet

Ordre du jour :

1. Nouveau tableau du conseil municipal
  2. Délégué(e) remplaçant(e) syndicat Limargue Ségala
  3. Contrats personnel communal
  4. Etat de la dette : régularisation
  5. Participation école de Gramat
  6. Charges locatives logements école
  7. Renouvellement conventions
  8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
  9. Demande de subvention
- Questions diverses.

Avant de débiter la séance, Madame la Maire signale que le point six est à supprimer. En effet, elle a organisé une réunion entre la SAUR, l'entreprise Delcambre et 4M pour résoudre la problématique des compteurs d'eau des nouveaux logements de l'école.

Ainsi, les compteurs divisionnaires installés par le plombier ne sont pas réglementaires. C'est pourquoi a été exigée une installation qui permette à la SAUR de gérer l'abonnement des locataires.

D'autre part, Madame la Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : une opération budgétaire par décision modificative.

### **1. Nouveau tableau du conseil municipal**

Suite à la démission d'Emmanuel Cros, il convient de produire la liste du nouveau conseil municipal et la transférer à la préfecture :

Maire : Caroline Mey

Première adjointe : Marie-Pierre Cassabois

Deuxième adjoint : Jean-Bernard Boudet

Troisième adjoint : Olivier Genries

Conseillère déléguée : Mélanie Verbiguié

Conseillers municipaux : Jeanne Aubert, Michaël Bouchet, Séverine Lafargue et Benoit Laville

## **2. Délégué(e) remplaçant(e) au syndicat Limargue Ségala**

Suite à la démission d'Emmanuel Cros, il convient de remplacer le délégué remplaçant au syndicat mixte du Limargue et Ségala.

***A l'unanimité, Marie-Pierre Cassabois est désignée comme nouvelle déléguée remplaçante.***

## **3. Contrats personnel communal**

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité d'étudier les contrats des différents agents de la commune.

- Elle explique au conseil municipal que tel qu'étudié à la réunion du mois de mai, il convient de renouveler le contrat de l'agent administratif remplaçant dans les mêmes conditions.

En effet, vu les changements induits par la loi retraite, l'agent administratif titulaire partira plus tard que prévu, à savoir le 31 décembre 2023. Elle quittera officiellement son poste le 31 octobre 2023, en raison des récupérations congés et de son compte épargne temps.

Aussi, Madame la Maire propose de prolonger le contrat de l'agent administratif remplaçant, dans les mêmes conditions que précédemment, soit 20 heures, à compter du 5 juillet 2023 et ce jusqu'au 31 octobre 2023.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.***

- En ce qui concerne l'agent d'accueil d'agence postale communale, elle a évoqué le souhait de prendre sa retraite en juin 2024, mais d'ores et déjà d'arrêter les horaires de ménage à l'école.

Renseignements pris auprès du Centre de Gestion, l'agent peut utiliser son compte épargne temps dans ce cadre-là, elle pourra ainsi continuer de percevoir son salaire complet.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.***

- L'organisation de la garderie et de la cantine va être modifiée dès la rentrée.

Elodie Dessain arrête le bus matin et soir pour se consacrer à la cantine comme elle le faisait déjà, elle fera en plus la garderie du soir.

Ainsi, elle effectuera deux heures de garderie le soir et les trois heures de cantine, soit cinq heures par jour. Son salaire sera lissé sur 10 mois.

En fin d'année, un avenant sera nécessaire pour 2024 car Andrew Cave prendra sa retraite. A compter de la rentrée de janvier 2024, elle effectuera la garderie du matin soit 1h20 de plus par jour.

Andrew Cave assurera 1h20 de garderie le matin et 1h20 de cantine, soit 2h40 par jour, jusqu'à sa retraite le 31 décembre prochain.

Il gèrera le site et le bulletin municipal selon 12 heures par mois. Cette tâche incombera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la secrétaire de mairie.

Les contrats seront ainsi rédigés à partir du 4 septembre prochain.

- Un nouvel agent d'entretien effectuera le ménage de l'école (1 heure par jour), ainsi que le bus le matin et le soir (soit deux fois 40 minutes). Son contrat débutera le 16 août 2023 afin qu'elle puisse faire le ménage approfondi avant la rentrée.

A partir de la rentrée de janvier 2024, le poste d'agent à la cantine lui sera proposé (1h20 par jour).

***Pour ces 3 propositions, après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.***

## **4. État de la dette : régularisation comptable**

Madame la Maire explique au conseil municipal que, dans le cadre de la mensualisation du prêt concernant le bâtiment de la boulangerie contracté en 2019, le crédit agricole a établi un nouvel échéancier. Cette renégociation induit une hausse des intérêts de plus 165 euros par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2023.

Pour pallier à cette augmentation d'intérêts, il convient de prendre cette somme sur le compte 60621 : combustibles.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote favorablement à l'unanimité cette décision.***

## **5. Participation école de Gramat**

La mairie de Gramat demande une participation pour la scolarisation d'un enfant domicilié à Miers, qui bénéficie de l'option occitan. Le montant s'élève à 578,50 € pour l'année scolaire 2022/2023.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.***

## **7. Renouvellement conventions**

Madame la Maire expose au conseil municipal la nécessité de renouveler les conventions d'occupation du domaine public pour la coiffeuse et le pizaiolo ainsi que de la salle communale pour l'animatrice de gymnastique douce.

- Pour la coiffeuse « mon salon en camion » qui vient tous les vendredis, il a été convenu que l'occupation du domaine public soit gratuite jusqu'au 31 décembre 2023 et que lors de la signature de la nouvelle convention pour l'année 2024, il lui sera demandé une participation de 50 € pour l'année.
- Pour le pizaiolo, les mêmes conditions seront proposées.

- Pour ce qui est de l'animatrice de gymnastique douce, la somme était fixée à 50 € par délibération de décembre 2022, la convention sera renouvelée dans les mêmes termes pour l'année 2023-2024.

***Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve favorablement à l'unanimité ces décisions.***

## **8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

Madame la Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'effectuer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de cœur de village à Cauvaldor.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote pote à l'unanimité.***

## **9. Demande de subvention**

Une demande de subvention a été effectuée par le collège de Gramat pour la coupe du monde de rugby des collèges. L'équipe féminine du collège la Garenne a été sélectionnée grâce à ses performances exceptionnelles.

Proposition est faite de participer à hauteur de 150 €.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve favorablement à l'unanimité cette décision.***

## **10. Décision modificative budgétaire : opération rénovation école**

Le montant inscrit sur la ligne concernant les travaux logements de l'école a été sous-évalué.

En effet, les 5% de retenue de garantie à payer un an après la fin des travaux doivent être versés dès cette année. Ils sont retenus par le trésor public.

Madame la Maire explique que cette opération n'aura aucune incidence pour les finances communales, mais qu'une opération d'ordre budgétaire est nécessaire pour abonder la ligne rénovation bâtiment scolaire par celle de l'emprunt.

Elle propose :

- Article 1641      Recette - Capital emprunt ..... + 40 000 €
- Article 21312      Dépense - Rénovation bâtiment scolaire ..... + 40 000 €

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité cette décision.***

## Questions diverses

L'association BiblioMiers a installé la bibliothèque dans la salle du presbytère qu'elle partage avec les bons Vivants.

Des échanges avec l'enseignante ont amené l'idée d'installer le fonds dans la salle annexe de l'école, dite BCD, où ont lieu des activités pédagogiques. Les enfants pourraient ainsi bénéficier de ces documents et la bibliothèque serait plus accessible. Elle est ouverte seulement en dehors des heures scolaires et l'entrée est séparée de celle de l'école.

Il est nécessaire de demander l'avis du SIVU l'étoile, notamment de voir comment gérer la présence de matériel, dont le photocopieur dans cette salle.

Madame la Maire explique qu'elle a reçu Territoire d'énergie 46 afin d'étudier le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux. L'idée est l'autonomie énergétique. Une convention sera signée pour réaliser une étude.

M. Jean-Bernard Boudet décrit le projet de mise en place de la fibre chez des habitants. La commune est concernée par une tranchée à faire. Le projet sera présenté au projet conseil municipal le 31 août 2023.

Prochain conseil le 31 août 2023 à 18 heures en présence d'un représentant du Parc naturel régional des Causses du Quercy afin d'échanger sur le hameau de Barrières.

Fin de séance 20h45

Mey Caroline

Cassabois  
Marie-Pierre

Boudet  
Jean-Bernard

Genries Olivier

Aubert Jeanne

Bouchet Michaël

Laville Benoit  
*Excusé / Procuration à  
Caroline Mey*

Lafargue Séverine  
*Excusée*

Verbiguié Mélanie  
*Excusée*